



## Vingt-quatre nouvelles universités européennes renforcent l'espace européen de l'éducation

Bruxelles, le 9 juillet 2020

Les universités européennes sont des alliances transnationales d'établissements d'enseignement supérieur de toute l'UE qui s'unissent dans l'intérêt des étudiants, des enseignants et des sociétés. Aujourd'hui, la Commission européenne a dévoilé les 24 universités européennes supplémentaires qui rejoindront les 17 premières alliances d'établissements d'enseignement supérieur déjà sélectionnées en 2019. Avec le soutien financier des programmes Erasmus + et Horizon 2020, elles améliorent la qualité, l'inclusion, la numérisation et l'attractivité de l'enseignement supérieur européen.

Margaritis **Schinias**, vice-président chargé de la promotion de notre mode de vie européen, a déclaré à ce sujet: «La Commission répond aujourd'hui avec force à l'appel des étudiants en faveur d'une plus grande liberté d'étude dans toute l'Europe, des enseignants et des chercheurs en faveur d'une mise en commun des connaissances, et des établissements d'enseignement supérieur qui souhaitent mettre leurs ressources en commun. Avec 41 universités européennes, réunissant 280 établissements et bénéficiant d'un soutien de 287 millions d'euros provenant du budget de l'UE, l'espace européen de l'éducation devient une réalité tangible pour de nombreuses personnes».

Mariya **Gabriel**, commissaire à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse, a déclaré quant à elle: «Je suis très heureuse de constater qu'un large éventail d'établissements d'enseignement supérieur de tous les États membres et d'ailleurs participent désormais aux 41 universités européennes. La pandémie COVID-19 a montré qu'une coopération plus approfondie au-delà des frontières, des disciplines et des cultures constitue le seul moyen de se remettre de la crise et de renforcer la résilience. Ces universités européennes sont un élément clé de l'espace européen de l'éducation».

Choisies parmi 62 demandes, les 24 universités européennes nouvellement sélectionnées associent 165 établissements d'enseignement supérieur de 26 États membres et d'autres pays participant au programme Erasmus + (voir annexe). Elles approfondiront la coopération entre leurs établissements, leurs étudiants et leur personnel et mettront en commun leurs ressources en ligne et physiques, leurs cours, leurs compétences, leurs données et leurs infrastructures. Coopérer plus étroitement aura un effet de levier sur leur capacité à relever les défis auxquels elles sont confrontées lors de la reprise, et au-delà. Cela les aidera à promouvoir des transitions vertes et numériques inclusives, au bénéfice de leurs étudiants et de tous les Européens.

### Les universités européennes affichent les premiers résultats

La Commission a récemment réalisé une étude sur les 17 universités européennes déjà existantes, sélectionnées l'année dernière. Les résultats montrent que 96 % des établissements estiment qu'ils auraient été mieux préparés à faire face à la pandémie de coronavirus si leur université européenne avait déjà été pleinement opérationnelle (elles n'ont démarré leur activité qu'il y a entre 6 et 9 mois). Plus de 60 % d'entre eux estiment que l'appartenance à une université européenne a déjà aidé à remédier aux difficultés actuelles liées à la crise. Parmi les bons exemples figurent la création de campus virtuels inter-universitaires, proposant des formations mixtes conjointes et des unités d'enseignement communes intégrées dans les programmes de toutes les universités membres. Les universités européennes ont également pour objectif de continuer à soutenir l'apprentissage tout au long de la vie en offrant aux apprenants de tous âges la possibilité d'obtenir des micro-qualifications, attribuées après l'achèvement de cours ou de modules de courte durée.

Les universités européennes comprennent différents types d'établissements d'enseignement supérieur, qui vont des universités de sciences appliquées, des universités techniques et des écoles d'art cinématographique et médiatique à des universités complètes et à forte intensité de recherche. Elles associeront environ 280 établissements d'enseignement supérieur de tous les États membres et au-delà, situés non seulement dans les capitales mais aussi dans des régions européennes plus éloignées. Chaque alliance est composée en moyenne de sept établissements d'enseignement supérieur. Si certaines alliances sont globales et couvrent toutes les disciplines, d'autres sont par exemple axées sur le développement durable, la santé et le bien-être, la numérisation et l'intelligence artificielle, l'art, l'ingénierie ou l'espace.

Un budget total maximal de 287 millions d'euros est mis à la disposition de ces 41 universités européennes. Chaque alliance recevra jusqu'à 5 millions d'euros au titre du programme Erasmus + et jusqu'à 2 millions d'euros au titre du programme Horizon 2020 pour une période de trois ans, afin de commencer à mettre en œuvre leurs plans et d'ouvrir la voie pour que d'autres établissements d'enseignement supérieur dans toute l'Union suivent. Le financement des deux programmes est une étape importante dans le renforcement des interactions entre l'espace européen de l'éducation et l'espace européen de la recherche. Les progrès de chaque alliance font l'objet d'un suivi attentif.

Dans le cadre du prochain budget à long terme de l'UE pour la période 2021-2027, la Commission a proposé de déployer des universités européennes dans le cadre du programme Erasmus, en synergie avec le programme Horizon Europe et d'autres instruments de l'UE.

## Contexte

La Commission européenne a proposé l'initiative des universités européennes aux dirigeants de l'Union européenne avant le sommet social de Göteborg en novembre 2017, dans le cadre d'une vision globale de la création d'un espace européen de l'éducation d'ici 2025. Cette initiative a été approuvée par le Conseil européen de décembre 2017, qui a appelé à l'émergence d'au moins 20 universités européennes d'ici à 2024. Le concept d'universités européennes a été élaboré sous la direction de la Commission européenne, en coopération étroite avec les États membres, les établissements d'enseignement supérieur et les organisations d'étudiants.

## Pour en savoir plus

[Fiche d'information](#)

[Initiative des «universités européennes»](#)

IP/20/1264

Personnes de contact pour la presse:

[Balazs UJVARI](#) (+32 2 295 45 78)

[Sinéad MEEHAN - VAN DRUTEN](#) (+ 32 2 298 40 94)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)

Related documents

[Annex Selected European Universities - 2nd Call.pdf](#)